

Service social en faveur des élèves

Melun, le 01 septembre 2022

Affaire suivie par :
Christine TRUBERT
Tél : 01 64 41 27 52
Mél : ce.77socialdept@ac-creteil.fr

Le Recteur de l'académie de Créteil

à

20, quai Hippolyte-Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Mesdames et Messieurs les chef(fes) d'établissement
Mesdames et Messieurs les Directeurs(trices) des CIO

Objet : Note de procédure information préoccupante 2nd degré 2022-2023

Le protocole départemental signé le 8 décembre 2009 entre le Conseil Départemental, le Préfet, les autorités judiciaires, l'éducation nationale, la protection judiciaire de la jeunesse et le Conseil de l'Ordre des médecins, en cours de réécriture, précise la conduite à tenir pour le recueil, le traitement et l'évaluation des informations préoccupantes.

Les **situations de mineurs en danger ou en risque de danger**, donnent lieu à une concertation au sein des équipes éducatives des établissements scolaires. Elle doit s'engager sous votre impulsion dès que possible.

Pour les établissements scolaires ne disposant pas de présence d'assistant(e) social(e), vous pouvez vous référer à la note de procédure, qui vous est adressée chaque année scolaire, organisant la coordination du « **réseau** » par le service social en faveur des élèves.

Toute **information préoccupante** sera adressée au service social en faveur des élèves (SSFE) de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine et Marne qui la transmettra directement à la **Cellule de Recueil des Informations préoccupantes (CRIP) du Conseil Départemental de Seine et Marne** qui, comme chef de file de la protection de l'enfance sur le département, proposera l'orientation la plus adaptée et saisira si nécessaire l'autorité judiciaire.

L'**information préoccupante** doit être impérativement renseignée dans toutes les rubriques afin de permettre la prise de décision administrative ou judiciaire par la **CRIP**.

Pour les situations graves de **maltraitance ou de violences sexuelles, crimes ou délits dont vous auriez connaissance**, l'information préoccupante sera adressée au SSFE qui transmettra à la CRIP, **sans délai** et sans que soit menée d'enquête au sein de l'établissement.

Si la situation relève d'un cas **d'extrême gravité**, nécessitant une **protection immédiate** de l'enfant, vous pouvez procéder à un envoi direct de l'information préoccupante (qui deviendra un **signalement** auprès du Procureur de la République (avec une copie systématique à la CRIP, par l'intermédiaire du SSFE) ce qui reste une procédure exceptionnelle.

mineurs.pr.tj-melun@justice.fr
mineurs.pr.tj-meaux@justice.fr

Les parents doivent être informés de ces transmissions et de leurs contenus, **sauf pour les cas de révélations de faits de maltraitances graves ou de violences sexuelles ayant eu lieu au sein de la sphère familiale**, pour ne pas nuire à la sécurité de l'enfant, ni à l'enquête menée par les services compétents.

Il est alors conseillé de prendre attache auprès d'un **cadre protection de l'enfance** de la **CRIP** pour coordonner les interventions. Vous serez également informés par le SSFE des suites données à vos écrits par la **CRIP**.

Les informations préoccupantes des personnels médicaux, infirmiers et sociaux sont des écrits spécifiques transmis directement aux services départementaux respectifs.

L'information préoccupante peut être transmise en parallèle des procédures « faits établissements » et/ou « parcours en ligne », si la situation le justifie.

Coordonnées des différents services :

Service social en faveur des élèves :

Mme Trubert Christine Conseillère technique départementale
Mme Morello Françoise Conseillère technique adjointe
Mme Hamani Fatima Conseillère technique
Cité administrative – DSDEN
20 quai Hippolyte Rossignol – 77010 Melun cedex
Téléphone : 01 64 41 27 52

ce.77socialdept@ac-creteil.fr

Service de protection de l'enfance - Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes :

Monsieur Menot Pierre
Direction de la Protection de l'Enfance et des Familles / CRIP 77
77010 Melun cedex
Tel : 01 64 14 77 44

crip77@departement77.fr

Pour le Recteur et par délégation,
La Directrice académique des services
de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne


Valérie DEBUCHY